

IMPÔT

Allègement fiscal et renforcement du patrimoine

La campagne de déclaration des revenus 2022 est lancée. Période idéale pour faire le point sur votre niveau d'imposition et les solutions existantes pour le diminuer !

Tour d'horizon des pistes d'action pour allier réduction fiscale et construction patrimoniale. Nous restons à votre écoute afin d'étudier en détail ces axes d'optimisation.

Agir à la source

Vous pouvez réduire votre impôt en **agissant** concrètement sur le **montant** de vos **revenus** imposables via les investissements suivants :

PLACEMENT RETRAITE

Envisager un **Plan d'Épargne Retraite (PER)** vous permet de déduire les cotisations versées de vos revenus imposables tout en constituant petit à petit une rente pour votre future retraite dans le cadre de votre entreprise ou de votre épargne personnelle.

IMMOBILIER

Rénover un bien immobilier et déduire les travaux éligibles au **déficit foncier** permet une économie jusqu'à 10 700 €. Ce plafond est doublé en cas de rénovations énergétiques (sous conditions). L'économie, en plus de porter sur votre impôt sur le revenu diminue également **vos prélèvements sociaux** au titre de vos revenus fonciers nets existants.

Vous effectuez un versement de 5 000€ dans un PER en vue de sécuriser votre future retraite :

EXEMPLE

- TMI à 30% : **1 500€ gagnés**
- TMI à 41% : **2 050€ gagnés**
- TMI à 45% : **2 250€ gagnés**

Agir sur le montant dû

La réduction associée à ces investissements vous permet d'agir sur le montant de votre imposition :

IMMOBILIER

Investir dans un logement neuf via le dispositif **PINEL +** permet d'économiser jusqu'à 21 % de l'investissement réalisé.

A contrario, investir dans l'immobilier ancien sous la loi Malraux permet de déduire de 22 à 30 % du montant des dépenses de travaux éligibles.

OUTRE-MER

Miser **sur les performances des PME françaises** en investissant dans leur capital vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de 25 à 30 % de l'investissement réalisé (si Corse et Outre Mer).

Soutenir l'économie des outre-mer est aussi possible par le biais du **Girardin Industriel** tout en obtenant une rentabilité allant jusqu'à 10% de votre investissement initial.

ART&CULTURE

Diversifier vos actifs en aidant le cinéma français via une Sofica permet une réduction d'impôt allant jusqu'à 48 % du montant de l'investissement réalisé.

EXEMPLE

Vous croyez au potentiel du cinéma ? Un investissement de 15000€ au sein d'une SOFICA vous permet :

- de diversifier votre patrimoine
- d'obtenir une réduction d'impôt de **7 200 €**

DATES DES DÉCLARATIONS FISCALES 2023

Dates d'envoi postal des déclarations préremplies	Du 6 au 25 AVRIL 2023	
Ouverture du service de la déclaration en ligne sur impots.gouv.fr	13 AVRIL 2023	
Dates limites de souscription des déclarations en ligne par zone	Zone 1 (Départements n°01 à 19 et non-résidents)	25 mai 2023 à 23h59
	Zone 2 (Départements n°20 à 54)	1er juin 2023 à 23h59
	Zone 3 (Départements n°55 à 974/976)	8 juin 2023 à 23h59
Pour les usagers ne pouvant pas déclarer en ligne	22 mai 2023 à 23h59	

LETTRE D'INFORMATION PATRIMONIALE /
PRINTEMPS 2023
DÉVELOPPER VOTRE
PATRIMOINE TOUT EN DIMINUANT
VOTRE IMPOSITION !

Votre patrimoine évolue tout au long de votre vie. Vous devrez alors faire face à diverses problématiques patrimoniales :

- Optimisation de votre fiscalité
- Arbitrage de vos contrats
- Changement de clauses bénéficiaires
- Diversification de vos investissements
- Succession
- Etc.

A chaque étape de votre vie, à chaque nouveau projet, votre conseiller patrimonial saura vous apporter les éclairages nécessaires à vos réflexions.

Que vous soyez **un particulier** ou **un chef d'entreprise**, votre conseiller est à vos côtés dans la définition d'une stratégie patrimoniale cohérente dans le respect de vos objectifs et contraintes.

Il orchestrera toutes les expertises externes nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci (avocat fiscaliste, notaire, expert-comptable) afin d'alléger votre gestion administrative.

Contactez-nous dès à présent pour faire le point sur votre situation et préparer demain.



ENSEMBLE CONSTRUISONS VOTRE PATRIMOINE

A NOTER

Certains de ces dispositifs entrent dans le plafonnement global des niches fiscales de 10 000 € ou 18 000 €. Pour la réalisation de ces investissements, nous vous recommandons de vous rapprocher de vos conseillers Patrimoine & Patrimoine. Ils vous exposeront les modalités d'application ainsi que les avantages et risques associés. Vos conseillers seront à votre disposition pour définir avec vous le ou les dispositifs adaptés à votre situation.

Les informations contenues dans ce support ne constituent ni un conseil en investissement, ni une sollicitation à investir, ni une offre quelconque d'achat ou de vente. Les points de vue exprimés ne sont que le reflet d'une opinion de leurs auteurs et ne sauraient constituer un conseil de leur part, de la part de votre conseiller.

Raison sociale : Laurus Conseil, Forme juridique : Société par actions simplifiée (SAS), Capital social : 100,00€, Siège social : 49 Route de Vienne, FEYZIN 69320, Numéro SIREN : 921248548, Numéro TVA intracommunautaire : FR25921248548, Membre CNCEF n° 23/8943, ORIAS n° 23001898, Carte T n° CPI 6901 2022 000 000 187